

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 29 juin 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 07

Absents : 04

Votants : 10

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, SMILEVITCH Sophie Anne, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian, LAGOZNY Romane.

Date de la convocation : Excusés : BOURGEOIS-ROMAIN Florent pouvoir à LAGOZNY Romane, AINOZ Jean-Louis pouvoir à GARDET Benjamin, RAMBAUD Christophe pouvoir à MOLLIER Christelle.

25/06/2026

Absent : BAIZET Jérémy.

Secrétaire : MOLLIER Christelle.

Délibération 2026-06D04-01 – Création d'une garderie et d'une salle associative – Avenant n° 2 au Lot 7 (doublage – cloisons – faux plafonds) – AGEBAT

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-10D05 du 1^{er} octobre 2025, modifiée par la délibération 2025-10D02-1 du 13 octobre 2026, attribuant, à la société AGEBAT, le lot 7 (doublage – cloisons – faux plafonds) du marché de création d'une garderie et d'une salle associative, pour un montant de 78 930.81 € H.T.

Vu l'avenant n°1 en date du 05 juin 2026, relatif à l'augmentation de 4 690 € HT et portant le montant total du lot 2 du marché à 83 620.81 € H.T.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter à ce marché des travaux de fourniture et pose de plafonds suspendus dans la salle associative.

Par conséquent, il convient de passer un avenant n°2 pour un montant de 1 505 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'avenant n°2 au lot 7 (doublage – cloisons – faux plafonds) attribué à la société AGEBAT pour un montant de 1 505 € portant le montant total du lot 7 à 85 125.81 € H.T.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toute pièce nécessaire son exécution.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire
Christelle MOLLIER

Le Maire
Benjamin GARDET

